

Santé au travail : passez à l'action !



MÉTIERS DU BOIS : MENUISERIE, ÉBÉNISTERIE, AMEUBLEMENT



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Transition numérique, exigences clients et forte concurrence, difficultés à recruter une main d'œuvre qualifiée : les entreprises du secteur de la menuiserie, ébénisterie et de l'ameublement sont confrontées à de nombreux défis.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salariés. Au-delà des conséquences humaines, pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

Et les chiffres ne sont pas bons : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans votre secteur.

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

150 000

JOURNÉES **PERDUES** PAR AN

57%

DES ACCIDENTS LIÉS AUX
MANUTENTIONS MANUELLES

26%

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX **MACHINES**
ET OUTILLAGE À MAIN

13%

DES ACCIDENTS DUS AUX
CHUTES

EN MOYENNE :

60

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

312

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS
ET AUX ARTICULATIONS**

PASSEZ À L'ACTION

↓ Réduisez les manutentions manuelles, les positions inconfortables et les gestes répétitifs

- Organisez le travail de façon à limiter les déplacements avec port de charges.
- Choisissez des équipements de manutention adaptés et, si possible, mécanisés.
- Organisez l'entraide pour porter les pièces lourdes.
- Utilisez des tables élévatrices et des plans de travail à hauteur réglable.
- Évitez les positions inconfortables prolongées.
- Formez les salariés à la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).



COUPURES, BLESSURES

↓ Limitez les risques de blessures lors de l'usage des machines, outils électroportatifs et à main

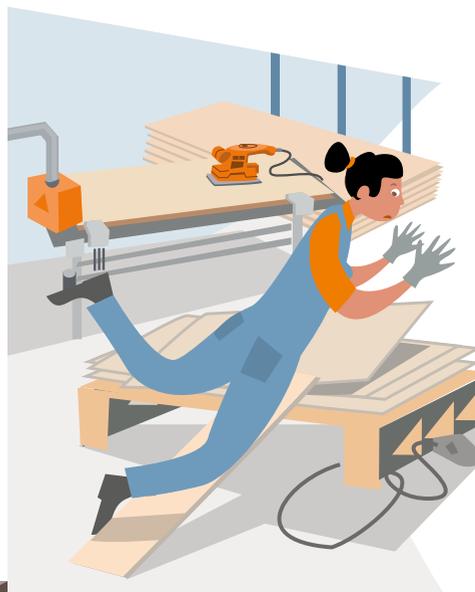
- Utilisez des machines équipées de protecteurs adaptés.
- Affûtez régulièrement les outils.
- Organisez le maintien en état de conformité des équipements de travail.
- Prenez en compte l'espace nécessaire à l'utilisation de la machine et les risques de basculement ou de rejet de pièces.
- Formez les salariés à l'utilisation et à la maintenance des machines.
- Fournissez et faites porter les EPI adaptés (gants lors des changements d'outils, etc).



MALADIES RESPIRATOIRES, ALLERGIES, CANCERS

↓ Prévenez les risques liés aux polluants (poussières de bois, colles, vernis, etc.)

- Captez les poussières de bois au plus près de leur source d'émission à l'aide de dispositifs adaptés reliés à un système d'aspiration centralisé.
- Bannissez balai et soufflette et utilisez un système d'aspiration adapté pour les phases de nettoyage.
- Remplacez les produits chimiques dangereux (colles, vernis, peinture) par d'autres qui le sont moins.
- Utilisez des cabines de peinture ou de ponçage.
- Formez et informez les opérateurs exposés, y compris les apprentis.
- Fournissez et faites porter les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (masques, etc.) si les mesures précédentes ne suffisent pas.



CHUTES

↓ Limitez les risques de chute

- Gardez les allées de circulation propres, sèches et dégagées.
- Supprimez les dénivelés, ou, à défaut, signalez-les.
- Privilégiez les techniques d'assemblage au sol, pour éviter les chutes de hauteur.
- Utilisez les équipements sécurisés pour accéder aux travaux en hauteur (plates-formes élévatrices mobiles, échafaudages roulants, etc.).
- Assurez-vous de la solidité et de la stabilité des équipements de travail en hauteur.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;

- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ **Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.**

→ **Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.**

→ **Des solutions simples, éprouvées et rentables existent.**

→ **Consulter vos salariés permet une meilleure adhésion et facilite la mise en œuvre.**

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/ameublement

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/bois



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6404** • 4^e édition • septembre 2024 • 2000 ex. • ISBN 978-2-7389-2927-3

Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.reCreatives • Illustrations : Émilienne/lilapik.com • Imprimé par Monsoise